L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 19 FEVRIER 1878. — 31me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS

NOUVELLE ORLEANS. MARDI MATIN, 19 FEVRIER.

La question de la Convention.

Nous nous étions prononcé en faveur d'une convention constitutionnelle, non seulement à cause des raisons de principe qui nous faisaient désirer le remplacement de la Constitution actuelle par une Constitution complètement nouvelle, émanant réellement de la souveraineté populaire, mais encore à cause des doutes sérieux que nous avions sur la possibilité d'obtenir une majorité des deux tiers pour les amendements qui seraient proposés dans la législature.

Or, la facilité avec laquelle des amendements très importants ont été adoptés, nous a rassurés à ce sujet. Avec les amendements relatifs aux sessions législatives et l'amendement Leeds sur la limitation de la taxe et l'interdiction de créer de nouvelles dettes, nous consentirons à prendre patience.

Sans doute, les amendements seront loin de faire de la Constitution actuelle une œuvre parfaite. Elle restera défectueuse sur bien des points et elle continuera à porter la marque de son péché originel. Mais le peuple qui a souffert neuf ans du régime spoliateur sans de la reconstruction parallèlement à cette constitution, pourra bien supporter encore quelque temps cette constitution amendée et améliorée, avec un gouvernement d'Etat composé de fonctionnaires honnêtes et scrupuleux.

Si nous avons le fond nous pouvons bien passer momentanément sur la forme. Ce qu'il faut au peuple de cet Etat, fatigué des luttes politiques, c'est une trêve qui lui permette de se livrer aux affaires et de réparer ses pertes, ce qu'il peut faire si on lui procure un allégement aux charges qui pèsent sur lui.

Nous ne pouvons nous dissimuler que l'appel d'une convention nous ait réplongés dans une lutte politique, pleine de périls et d'incertitudes. Des élections pour une convention amènent fait éclater très probablement dans les rangs du parti conservateur une division que laissent pressentir certains symptômes alarmants. L'apathie d'un grand nombre d'électeurs, d'une part, et les rivalités d'ambition de chaque candidat, d'autre part, rendent très probablement à des élections rien moins que satisfaisantes. La convention, on le sait, devient l'inconnu, tandis que les amendements constitutionnels déjà adoptés, c'est le certain. Voilà pourquoi tout en regrettant qu'une convention n'ait pas été convoquée à la session dernière on immédiatement au début de la session de 1878, nous sommes prêts à nous contenter des amendements constitutionnels et à attendre un moment et des circonstances plus propices pour la confection d'une nouvelle constitution élaborée avec tout le soin, toute la réflexion, toute la maturité que réclame une pareille œuvre pour être durable.

LA MANIFESTATION EN L'honneur de Pie IX.

Le général Beauregard, grand marshall des cérémonies qui ont pour objet de commémorer par une grande manifestation la mort du Pape Pie IX, nous prie de rendre publiques les suggestions suivantes.

Il serait à désirer que les magasins fussent fermés à partir de midi en témoignage de respect pour le défunt pontife, et que, pour la même raison, les Cours continuassent à s'ajourner. Nous pensons que ces deux requêtes seront accueillies favorablement.

THEATRE DE L'OPERA.—La représentation du *Bossu* avait attiré beaucoup de monde à l'Opéra dimanche. M. Veniat a eu un grand succès dans le rôle de Lagardère. Chanoinin et Martial remplissaient les rôles de Cocardasse et Passe-poil, Mmes Hyman et Mathilde Leblanc ceux de Blanche de Caylus et de Blanche de Nevers.

Ce soir on donnera pour la dernière fois la comédie de Sardou *Les Vieux Garçons*, qui se termine par une situation si dramatique. C'est une de ces pièces où à côté des plus fines observations de mœurs on conviennent à la comédie, Sardou sait introduire tout l'intérêt du drame.

Demain, mercredi, il n'y aura pas de représentation à cause des cérémonies pour la mort du Pape.

Jeudi, il y aura une matinée, dans laquelle on jouera *Nos Bons Villageois*, de Sardou; il y aura tirage d'une belle montre en or.

Jeudi soir pour le bénéfice de Mme Hyman il y aura un spectacle extraordinaire composé de : *Don César de Bazan*, un intermède musical et *Edgar et sa bonne*.

THEATRE DES VARIETÉS.—Un brillant et fashionable auditoire remplissait hier la salle des Variétés à l'occasion des débuts de Mlle Fanny Davenport et de la compagnie de la Cinquième Avenue. On jouait *Pique*, une des pièces de M. Augustin Daly qui ont eu le plus de vogue. L'auteur lui-même a accompagné la troupe pour veiller à ce que son drame fut représenté avec le même éclat qu'à New-York. Le succès a été très grand. La pièce bien montée et bien jouée a fait impression.

Mlle Fanny Davenport est une belle personne, d'une tournure élégante qui a une excellente diction et qui joue avec beaucoup d'aisance et de distinction. Elle dit avec sentiment et expression sans dépasser la mesure. Elle a été fort applaudie. La compagnie est bonne et renferme plusieurs artistes d'un mérite réel. M. Charles Fisher, M. Barrymore et autres dont nous aurons occasion de reparler. Il y a eu des rappels et de l'enthousiasme.

Pique occupera l'affiche toute la semaine.

MEUBLES ! MEUBLES !!—Ce n'est pas à tort qui la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez-y et voyez de vos yeux.

NOUVELLES EUROPEENNES.—D'après la Pontificie Correspondence, le roi Humbert va notifier au pape, par une lettre écrite de sa propre main, son avènement au trône d'Italie.

Cette nouvelle, que plusieurs journaux considèrent comme prématurée et que quelques uns taxent d'inexacte, nous paraît très vraisemblable. En effet, par la loi dite des garanties, le gouvernement italien reconnaît au pape les attributs souverains. Le roi Humbert devra donc notifier le pape comme les autres chefs des puissances et lui faire comme aux autres souverains, notification de son avènement.

Nos lettres de Rome nous font considérer comme probable et prochain l'avènement d'un cabinet dont M. Sella serait le chef véritable, sinon la personnalité la plus en vue.

Le bruit que le général Cialdini était envoyé à Berlin par le roi Humbert lui a causé une certaine émotion; on a prétendu que la mission du général devait avoir pour objet de resserrer l'alliance italo allemande.

Nous avons des raisons sérieuses de douter de l'exactitude de cette appréciation; le général Cialdini est loin d'être l'ami des ministres actuels du roi, lesquels représentent, comme on sait, la gauche du parlement et la partie favorable à la politique de Berlin.

Un fait qui peut constituer un symptôme précieux dans les circonstances obscures que traverse la politique européenne :

Une lettre de Londres nous fait remarquer que si l'impératrice d'Autriche quitte cette ville, après un séjour de six semaines, elle y laisse le prince-héritier, qui revient d'une excursion en Irlande.

Cela n'annonce pas, convenons-en, une rupture prochaine entre l'Autriche et l'Angleterre sur le terrain déjà politique extérieure.

Séance orageuse.

Rosher et Gambetta aux prises.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 1er février 1878.

Après une longue séance de jour, dans laquelle la majorité avait invalidé les élections de deux députés de la droite, MM. Lecière et Champagny, et ajourné l'examen de l'élection du comte d'Aulan et de celle de Paul de Cassagnac, M. Lockroy monte à la tribune à six heures quarante et dit, "Il y a encore 9) élections à vérifier, je demande une séance de nuit." Accordé. Nous n'avons pas encore le procès-verbal de cette séance de nuit, mais voici comment Albert Millaud en résume la physionomie.

La séance est reprise à 8 heures, sous la présidence de M. Rameau; M. Grévy, malin, s'est prudemment éclipsé. Il va nous être bien difficile de raconter, à l'heure et sous en revenons, les péripéties de cette séance aussi folle que mémorable.

On accroche de l'éloquence de M. Veillet. M. de Kerjégu défend M. Veillet. Jusqu'ici, malgré la chaleur, la fatigue, la digestion, tout va bien. L'orateur lance des prodiges pour son client et il retourne de son mieux toutes les accusations dont on l'a chargé.

M. Wilson, rapporteur, réplond à M. Kerjégu et attaque vivement M. Veillet. Pas trop à coup, dans un mouvement oratoire, M. Wilson prononce cette phrase: "On verra plus tard, quand on vérifiera les pouvoirs de M. de Janzé."

Or, M. de Janzé est le concurrent de M. Veillet. Si M. Veillet est invalidé, M. de Janzé se présentera. Les paroles de M. Wilson semblent contenir une prophétie ou peu trop complaisante.

Aussi la droite se met-elle à pousser des hurlements épouvantables: "Vous n'avez pas le droit de préjuger ainsi! Dites tout de suite que M. Veillet est condamné d'avance! C'est un déni de justice." Bref un vacarme épouvantable. La gauche s'est indignée et interpelle la droite, on gesticule, on s'invective, on est rouge, herbu, furieux. Les paroles volent dans l'air. M. Wilson quitte la tribune. M. Rameau perd la tête, et tout cela est inexplicable, inexpliqué. C'est la chaleur et les fumées d'un bon dîner qui font des leurs.

Tout à coup le vacarme devient à l'état, nous voyons un député de la droite, M. Fauré, qui quitte sa place, traverse l'hémicycle et qui va se jeter comme un fou sur M. Latrade, à gauche. On veut le séparer. La gauche descend, la droite aussi. Tout le monde se rencontre dans l'hémicycle, se bouscule et s'injurie. M. Rouher, lui-même, est dans ce tapage; il essaie de s'interposer. Il tire à M. Fauré par les bas que de son habit.

Et alors soudain, comme par enchantement, toute la droite fait volte-face et se dirige vers la porte. Elle sort comme un seul homme, au milieu des cris furieux et rognons de la gauche.

M. Gambetta sanche à la tribune. C'est une matinée, s'écrient-ils. Il y a un signal donné. On a obéi à un mot d'ordre. Le règlement prévoit et punit ces manœuvres par parlementaires. Je demande la présidence de séance.

M. Rameau tout tâle et tout ému reprend alors son entr'acte:

"M. Gambetta a raison et si M. Fauré ne vient pas s'expliquer, j'en appellerai au règlement et je sévirai."

M. Fauré ne répond pas puisqu'il est sorti avec la droite. M. Rameau, poussé par les cris de la gauche, va prononcer les plus sévères châtiments (figurez-vous quels), quand un nouveau changement se présente.

La droite rentre à la file indienne, reprend sa place et dit, "Il y a encore 9) élections à vérifier, je demande une séance de nuit." Accordé. Nous n'avons pas encore le procès-verbal de cette séance de nuit, mais voici comment Albert Millaud en résume la physionomie.

La séance est reprise à 8 heures, sous la présidence de M. Rameau; M. Grévy, malin, s'est prudemment éclipsé. Il va nous être bien difficile de raconter, à l'heure et sous en revenons, les péripéties de cette séance aussi folle que mémorable.

On accroche de l'éloquence de M. Veillet. M. de Kerjégu défend M. Veillet. Jusqu'ici, malgré la chaleur, la fatigue, la digestion, tout va bien. L'orateur lance des prodiges pour son client et il retourne de son mieux toutes les accusations dont on l'a chargé.

M. Wilson, rapporteur, réplond à M. Kerjégu et attaque vivement M. Veillet. Pas trop à coup, dans un mouvement oratoire, M. Wilson prononce cette phrase: "On verra plus tard, quand on vérifiera les pouvoirs de M. de Janzé."

Or, M. de Janzé est le concurrent de M. Veillet. Si M. Veillet est invalidé, M. de Janzé se présentera. Les paroles de M. Wilson semblent contenir une prophétie ou peu trop complaisante.

Aussi la droite se met-elle à pousser des hurlements épouvantables: "Vous n'avez pas le droit de préjuger ainsi! Dites tout de suite que M. Veillet est condamné d'avance! C'est un déni de justice." Bref un vacarme épouvantable. La gauche s'est indignée et interpelle la droite, on gesticule, on s'invective, on est rouge, herbu, furieux. Les paroles volent dans l'air. M. Wilson quitte la tribune. M. Rameau perd la tête, et tout cela est inexplicable, inexpliqué. C'est la chaleur et les fumées d'un bon dîner qui font des leurs.

Tout à coup le vacarme devient à l'état, nous voyons un député de la droite, M. Fauré, qui quitte sa place, traverse l'hémicycle et qui va se jeter comme un fou sur M. Latrade, à gauche. On veut le séparer. La gauche descend, la droite aussi. Tout le monde se rencontre dans l'hémicycle, se bouscule et s'injurie. M. Rouher, lui-même, est dans ce tapage; il essaie de s'interposer. Il tire à M. Fauré par les bas que de son habit.

Et alors soudain, comme par enchantement, toute la droite fait volte-face et se dirige vers la porte. Elle sort comme un seul homme, au milieu des cris furieux et rognons de la gauche.

M. Gambetta sanche à la tribune. C'est une matinée, s'écrient-ils. Il y a un signal donné. On a obéi à un mot d'ordre. Le règlement prévoit et punit ces manœuvres par parlementaires. Je demande la présidence de séance.

M. Rameau tout tâle et tout ému reprend alors son entr'acte:

"M. Gambetta a raison et si M. Fauré ne vient pas s'expliquer, j'en appellerai au règlement et je sévirai."

M. Fauré ne répond pas puisqu'il est sorti avec la droite. M. Rameau, poussé par les cris de la gauche, va prononcer les plus sévères châtiments (figurez-vous quels), quand un nouveau changement se présente